

223C0995
FR0000035784-FS0528

29 juin 2023

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

TRANSITION EVERGREEN

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 29 juin 2023, la société à responsabilité 3F Investissement¹ (21 rue verte, Chemin Bergerie 212, 59170 Croix) a déclaré avoir franchi en baisse, le 23 juin 2023, le seuil de 5% des droits de vote de la société TRANSITION EVERGREEN et détenir 2 759 933 actions TRANSITION EVERGREEN représentant autant de droits de vote, soit 6,87% du capital et 4,37% des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuil résulte d'une augmentation du nombre total de droits de vote de la société TRANSITION EVERGREEN.

¹ Contrôlée par M. Frédéric Flipo.

² Sur la base d'un capital composé de 40 171 460 actions représentant 63 149 323 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.